FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 1) IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

Dénomination du produit: GELTAC (Aérosol)

Date de Révision: June 13, 2023 **Remplace Date:** May 2, 2022

Nom du fournisseur: PREFERRED INDUSTRIAL

Adresse: 16 - 7355 72 Street Delta, BC V4G 1L5

N° de téléphone en cas d'urgence: 1-800-535-5053

Numéro d'information: (604) 940-9393

Courriel: info@preferredindustrial.com

Site web: preferredindustrial.com

Produit / utilisations recommandées: Lubrifiant

SECTION 2) IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Aérosols - Catégorie 2

Gaz sous pression - Gaz liquéfié

Danger par aspiration - Catégorie 1

Irritation oculaire - Catégorie 2

Irritation cutanée - Catégorie 2

Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique (Effet Narcotique) - Catégorie 3

Pictogrammes

Mentions d'avertissement

Danger

Mentions de danger - Physiques

H223 - Aérosol inflammable.

H280 - Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

Mentions de danger - Santé

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

H315 - Provoque une irritation cutanée.

H336 - Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

Conseils de prudence - Généraux

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 - Tenir hors de portée des enfants.

P103 - Lire l'étiquette avant utilisation.

Conseils de prudence - Prévention

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.

P211 - Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 - Ne pas perforer ni brûler, même après usage.

P264 - Se laver soigneusement après manipulation.

P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, et un équipement de protection des yeux et du visage.

P261 - Éviter de respirer le brouillard, les vapeurs ou les aérosols.

P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Conseils de prudence - Intervention

P301 + P310 - EN CAS D'INGESTION Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

P331 - NE PAS faire vomir.

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEU Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste Consulter un médecin.

P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU Laver abondamment à l'eau et au savon.

P332 + P313 - En cas d'irritation cutanée Consulter un médecin.

P362 - Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.

P304 + P340 - EN CAS D'INHALATION Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position o elle peut confortablement respirer.

P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Conseils de prudence - Stockage

P410 + P412 - Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 C / 122 F.

P403 + P405 - Stoc er dans un endroit bien ventilé. Garder sous clef.

Conseils de prudence - limination

P501 - Éliminer de contenu et le contenant conformément avec les réglementations fédérales, provinciales et municipals.

La toxicité aiguë de moins d'un pour cent du mélange est inconnue

SECTION 3) COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

CAS	Nom chimique	% Par poids
64742-52-5	HUILE MINÉRALE, DISTILLATS DE PÉTROLE, NAPHTÉNIQUE LOURD HYDROTRAITÉ (DOUCE)	30% - 40%
67-64-1	ACÉTONE	20% - 30%
142-82-5	N-HEPTANE	5% - 15%
124-38-9	GAZ CARBONIQUE	5% - 10%
8042-47-5	HUILE MINÉRALE	1% - 15%

L'identité chimique spécifique et/ou le pourcentage exact (concentration) de la composition ont été retenus pour protéger la confidentialité.

SECTION 4) PREMIERS SOINS

Inhalation

Retirer la source d'exposition ou déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans un état confortable pour qu'elle puisse respirer. Si la respiration est difficile, le personnel formé doit administrer de l'oxygène d'urgence si le centre antipoison/médecin le conseille. Si la respiration s'est arrêtée, le personnel formé doit commencer la respiration artificielle ou, si le cœur s'est arrêté, commencer immédiatement la réanimation cardio-pulmonaire (RCP) ou la défibrillation externe automatisée (DEA). Si vous ne vous sentez pas bien / si vous êtes inquiet: Obtenez un avis médical/une attention particulière.

Contact oculaire

Rincer prudemment les yeux avec de l'eau tiède et douce pendant 15 minutes, en maintenant les paupières ouvertes. Retirer les lentilles de contact, si elles sont présentes et faciles à enlever. Veillez à ne pas rincer l'eau contaminée dans l'œil non affecté ou sur le visage. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

Contact cutané

Essuyer avec une serviette. Laver avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

Ingestion

L'ingestion est pas une voie d'exposition applicable. Consultez un médecin en cas de malaise.

Symptômes/effets les plus importants, aigus et différés

Pas de données disponibles.

Indication de l'attention médicale immédiate et du traitement spécial necessaire

Pas de données disponibles.

SECTION 5) MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs appropriés

Mousse, mousse d'alcool, dioxyde de carbone, produit chimique sec, brouillard d'eau.

Agents extincteurs inappropriés

L'eau peut s'avérer inefficace mais peut être utilisée pour refroidir les contenants exposés à la chaleur ou aux flammes.

Dangers spécifiques en cas d'incendie

Les conteneurs fermés peuvent exploser en raison de l'augmentation de la pression interne lorsqu'ils sont exposés à une chaleur extrême et qu'ils déchargent leur contenu. Le contenu liquide du récipient favorise la combustion. Une surexposition aux produits de décomposition peut entraîner un risque pour la santé. Les symptômes peuvent ne pas être immédiatement apparents. Consulter un médecin. Les produits de décomposition dangereux comprennent le dioxyde de carbone, le monoxyde de carbone et d'autres fumées toxiques.

Techniques de lutte contre l'incendie

De l'eau peut être utilisée pour refroidir les conteneurs afin d'éviter l'augmentation de la pression et l'explosion en cas d'exposition à une chaleur extrême.

Mesures de protection spéciales

Porter des lunettes de protection et utiliser un appareil respiratoire autonome. Si de l'eau est utilisée, il est préférable d'utiliser des buses à brouillard.

SECTION 6) MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Mesures d'urgence

Éviter de respirer les vapeurs. Ventiler la zone. Éliminer toutes les sources d'inflammation.

Équipements de protection

Porter des lunettes de sécurité avec des écrans latéraux. Utilisation de gants approuvés par les normes pertinentes qui sont conformes ou équivalentes à la norme OSHA 29 CFR 1910.132.

Précautions individuelles

Éviter de respirer les vapeurs. Ventiler la zone.

Précautions environnementales

Arrêter le déversement/libération du produit si cela peut être fait en toute sécurité.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Contenir et recueillir le produit répandu avec un matériau absorbant non combustible, par exemple du sable, de la terre, de la vermiculite

ou de la terre de diatomées, et le placer dans un conteneur en vue de son élimination conformément aux réglementations locales.

SECTION 7) MANUTENTION ET STOCKAGE

Général

Ne pas percer ou incinérer (brûler) les boîtes de conserve. Ne pas introduire d'épingles, de clous ou d'autres objets pointus dans l'ouverture située sur le dessus de la boîte. Ne pas vaporiser dans les yeux. Ne pas ingérer.

Exigences de ventilation

Utiliser dans un endroit bien ventilé..

Exigences d'entreposage

Stocker et utiliser dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Ne pas stocker à une température supérieure à 120°F. Voir l'étiquette du produit pour plus d'informations.

SECTION 8) CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Protection oculaire

Porter des lunettes de sécurité avec des écrans latéraux. Des stations de lavage des yeux et des douches doivent être disponibles dans les zones où ce produit est utilisé et stocké.

Protection de la peau

Utiliser des gants de protection résistants aux solvants en cas de contact prolongé ou répété.

Protection respiratoire

Éviter de respirer les vapeurs. Dans les zones restreintes, utiliser des filtres chimiques/mécaniques approuvés conçus pour éliminer une combinaison de particules et de vapeurs. Dans les zones confinées, utiliser un respirateur à adduction d'air ou une cagoule approuvés. Un appareil respiratoire autonome est nécessaire pour les concentrations de vapeurs supérieures aux limites PEL/TLV.

Contrôles d'ingénierie appropriés

La ventilation doit être suffisante pour éviter l'inhalation de toute vapeur.

Nom de la composante chimique	OSHA TWA (mg/m3)	OSHA TWA (ppm)	OSHA STEL (mg/m3)	OSHA Cancérigène	Peau OSHA désignation	Tableaux OSHA (Z1, Z2, Z3)	ACGIH TWA (mg/m3)	ACGIH TWA (ppm)
ACÉTONE	2400	1000				1		250
Gaz carbonique	9000	5000				1		5000
HUILE MINÉRALE, DISTILLATS DE PÉTROLE, NAPHTÉNIQUE LOURD HYDROTRAITÉ (DOUCE)	2000	500				1	[(L)[N159](L)[N800]]; [5 (Je) [N159]5 (Je) [N800]];	(L)[N159](L)[N800]
N-HEPTANE	2000	500				1		400

Nom de la composante chimique	NIOSH STEL (ppm)	ACGIH STEL (mg/m3)	ACGIH STEL (ppm)	ACGIH Cancérigène	ACGIH Base TLV	ACGIH Notes	NIOSH TWA (mg/m3)	NIOSH TWA (ppm)
ACÉTONE			500	A4	URT et oeil irr; Affaiblissement du SNC	A4; BEI	590	250
Gaz carbonique	30000		30000		Asphyxie		9000	5000
N-HEPTANE			500		Atteinte du SNC;URT irr		350	85
HUILE MINÉRALE, DISTILLATS DE				[A2[N159]A2[N800]]; [A4	URT irr [N159]URT irr	[A2[N159]A2[N800]]; [A4		

PÉTROLE, NAPHTÉNIQUE LOURD HYDROTRAITÉ (DOUCE)				[N159]A4 [N800]];	[N800]	[N159]A4 [N800]];		

Nom de la composante chimique	NIOSH STEL (mg/m3)	OSHA STEL (ppm)	NIOSH Cancérigène
ACÉTONE			
Gaz carbonique	54000		
HUILE MINÉRALE, DISTILLATS DE PÉTROLE, NAPHTÉNIQUE LOURD HYDROTRAITÉ (DOUCE)			
N-HEPTANE			

(C) - Limite plafond, (L) - L'exposition par toutes les voies doit être soigneusement contrôlée à des niveaux aussi bas que possible, A4 - Ne peut être classé comme un arcinogène humain, BEI - Substances pour lesquelles il existe un ou des indices d'exposition biologique, CNS - Système nerveux central, barrage - Dommage, altération - altération, irr - Irritation, URT - Voies respiratoires supérieures

SECTION 9) PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Propriétés Physiques et Chimiques

Densité	6.59 lb/gal
Densité COV	0.659 lb/gal
% COV	10.0 %

Apparence	Aérosol transparent
Seuil de l'odeur	N.A.
Description de l'odeur	Fioul comme
pH	N.A.
Solubilité dans l'eau	Insoluble
Inflammabilité	Point d'éclair inférieur à 73°F/23°C
La Pression de Vapeur	2.4×10^4 Pa
Point d'éclair	-17°C
Viscosité cinématique	<20.5 cSt (40°C)
Niveau d'explosion inférieur	2.5%
Niveau d'explosion supérieur	12.8%
Densité de Vapeur	N.A.
Point de Fusion	N.A.
Point de Congélation	N.A.
Point d'ébullition bas	56°C
Point d'ébullition élevé	N.A.

Point de décomposition	N.A.
Température d'allumage automatique	N.A.
Taux d'évaporation	Plus lent que l'éther

SECTION 10) STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité

Le produit est stable dans des conditions normales d'entreposage.

Conditions à éviter

Haute températures

Matériaux incompatibles

Pas de données disponibles.

Risque de réactions/polymérization dangereuses

Aucun connu.

Produits de décomposition dangereux

Les produits de décomposition dangereux peuvent inclure du dioxyde de carbone, du monoxyde de carbone et d'autres fumées toxiques.

SECTION 11) INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Corrosion/Irritation cutanée

Provoque une irritation de la peau

Voie d'exposition probable

Inhalation, ingestion, absorption cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Carcinogénicité

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité des cellules germinales

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation Respiratoire/Cutanée

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut causer de la somnolence ou des étourdissements.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Risque d'aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

Toxicité aiguë

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Voies d'exposition probables

Inhalation, ingestion, contact avec la peau, contact avec les yeux

SECTION 12) DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Toxicité

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Persistance et dégradabilité

Facilement biodégradable.

Potentiel bioaccumulatif

Contient des constituants susceptibles de se bioaccumuler.

Mobilité dans le sol

La substance n'est pas PBT / vPvB.

Autres effets nocifs

Pas de données disponibles.

Résultats de l’évaluation PBT et vPvB

La substance n'est pas PBT / vPvB.

SECTION 13) CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Élimination des déchets

En vertu de la RCRA, il incombe à l'utilisateur du produit de déterminer, au moment de l'élimination, si le produit répond aux critères de la RCRA en matière de déchets dangereux. La gestion des déchets doit se faire dans le respect total des lois fédérales, nationales et locales.

Les conteneurs vides conservent des résidus de produit qui peuvent présenter des risques pour le matériau, il ne faut donc pas les pressuriser, les couper, les glacer, les souder ou les utiliser à d'autres fins. Retourner les fûts aux centres de récupération pour un nettoyage et une réutilisation appropriés.

SECTION 14) INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	Informations IATA	IMDG Information	POINT ÉTATS-UNIS Information
Numéro ONU:	UN1950	UN1950	UN1950
Nom d'expédition approprié:	Aérosols, inflammables	Aérosols	Aérosols
Classe de danger:	2.1	2.1	2.1
Groupe d'emballage:	N.A.	N.A.	N.A.
Remarque / Spécial Disposition:	(QTÉ LTD)	(QTÉ LTD)	(QTÉ LTD)

SECTION 15) INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

CAS	Nom Chimique	% Par poids	Liste des réglementations
64742-52-5	HUILE MINÉRALE, PÉTROLE DISTILLATS, HYDROTRAITÉS (DOUX) NAPHTÉNIQUES LOURDS	30% - 40%	SARA312, VOC, TSCA, ACGIH, OSHA
67-64-1	ACÉTONE	20% - 30%	CERCLA, SARA312, TSCA, RCRA, ACGIH, OSHA
142-82-5	N-HEPTANE	5% - 15%	SARA312, VOC, TSCA, ACGIH, OSHA
124-38-9	GAZ CARBONIQUE	5% - 10%	SARA312, TSCA, ACGIH, OSHA
8042-47-5	HUILE MINÉRALE	1% - 5%	SARA312, TSCA, ACGIH

SECTION 16) AUTRES INFORMATIONS

Glossaire

CGIH - Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux ; ANSI - American National Standards Institute ; TDG canadien Transport canadien de marchandises dangereuses ; CAS- Chemical Abstract Service ; Chemtrec - Chemical Transportation Emergency Center US); CHIP - Informations sur les risques chimiques et emballage ; LIS - Liste intérieure des substances ; CE- Concentration Équivalente ; EH40 (Royaume-Uni) - Note d'orientation SE EH40 Limites d'exposition professionnelle ; EPCRA - Loi sur la planification d'urgence et le droit de savoir de la communauté ; ESL - Niveaux de filtrage des effets ; HMISService d'information sur les matières dangereuses ; LC- Concentration létale ; LD-Dose létale ; NFPA - Association nationale de protection contre les incendies; OEL- Limites d'exposition professionnelle ; OSHA- Occupational Safety and Health Administration, US Department of abor ; PEL- Limite d'exposition admissible; SARA (Titre III) - Superfund Amendments and Reauthorization Act ; SARA 313 - Loi sur les modifications et la réautorisation du Superfund, article 313 ; ARA - Appareil Respiratoire Isolant ; STEL - Limite d'exposition à court terme ; CEQ- Texas Commission on Environmental Quality; TLV- valeur limite de seuil ; TSCA-Loi sur le contrôle des substances toxiques Loi publique 94-69 ; TWA- valeur pondérée dans le temps ; US DOT - Département américain des transports ; SIMDUT - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail.

HMIS

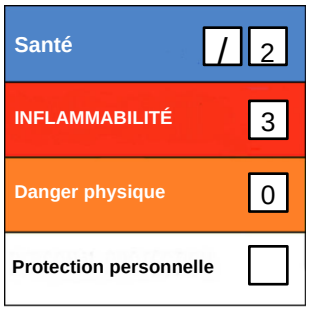

NFPA

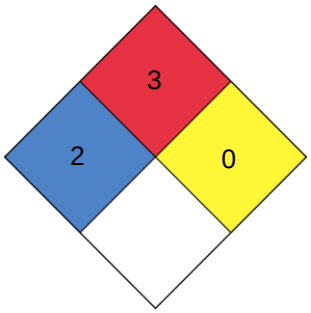

(*) - Effets chroniques

Avertissement: les notations HMIS® sont basées sur une échelle de notation de 0 à 4, 0 représentant des dangers ou des risques minimes et 4 représentant des dangers ou des risques importants

Date de révision: JUNE 13, 2023

Décharge de responsabilité

À notre connaissance, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus, ni aucune de ses filiales n'assument la responsabilité de l'exactitude ou l'intégralité des informations contenues dans ce document. La détermination finale de la convenance de tout matériel est de la seule responsabilité de l'utilisateur. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques sont décrits ici, nous ne pouvons pas garantir que ce sont les seuls risques qui existent. Les informations ci-dessus se rapporte à ce produit dans sa composition actuelle et est basé sur les informations disponibles à ce moment. L'addition de diluant ou d'autres additifs à ce produit peut entraîner d'importantes modifications à la composition et aux dangers du produit. Puisque les conditions d'utilisation sont hors de notre contrôle, nous ne donnons aucune garantie ni implicite ni explicite et n'assumons aucune responsabilité en ce qui concerne l'utilisation de ces informations.